



CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de Séance du 29 mars 2022

Date de la convocation: 23 mars 2022

Lieu de la séance: La halle aux marchands – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt deux et le vingt neuf mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 41 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Alain LANGLET (Labastide Clermont), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Dominique VAN DEN BOSSCHE (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Manon BRETTAR, David COURS, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Alain ROMAN, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Etienne GASQUET, Amandine LAMPIN, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ.

Excusés 19 : Fabrice MEYER, Holger SCHAAK, Thierry SEVILLA, Pierre CONDOJANOPOULOS, Denis LEBLANC, Brigitte DUBREUIL, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Eric CHELLE, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, William LARRIEU, Jean-Luc REY, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Pascal THEVENET, Martine VITET.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – secrétaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation les comptes rendus des Assemblées Générales du 23 novembre 2021 et du 13 décembre 2021 ☞ *Adopté à l'unanimité*

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, M. SANCHEZ se présente.

Madame la Directrice présente l'ordre du jour et souhaite rajouter un point : révision de la convention avec le CCAG (Compagnie Générale des Coteaux de Gascogne) pour le pompage d'eau brute dans la Louge dans le cadre des travaux à l'usine du Fousseret.

DOB BUDGET EAU

Mme la directrice précise que le DOB pour le budget eau présenté le 15 mars 2022 n'avait pas été voté, elle propose de procéder à son vote.

M. Delecroix fait remarquer que depuis la loi Notre, le vote du DOB consiste à se prononcer pour, contre ou s'abstenir sur ce débat d'orientation budgétaire et pas seulement sur le fait d'avoir tenu le DOB.

M. Le Président lui répond qu'effectivement lors de la réunion du 15 mars ce DOB a été débattu mais son vote a été omis.

Monsieur le Président met aux voix le vote du Débat d'orientation Budgétaire pour le budget eau.

1 Vote Contre DELECROIX (Laffite Vigordane)

39 Votes Pour

COMPTES ADMINISTRATIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

- COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2021

INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 5 481 827,86 € et le montant total des recettes à 6 549 240,42 €, avec un excédent antérieur reporté de 2 043 194,82 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CA 2021, avec un excédent d'un montant de 1 067 412,56 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

EXPLOITATION

Le montant total des dépenses de cette section pour l'année 2021 est de 10 218 296,94 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté de 800 310,81 € s'élève à 13 027 626,81 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CA 2021, avec un excédent avec report de 2 809 329,87 € soit 2 009 019,26 € sans report. *☞ Adopté à l'unanimité*

Le montant global de l'excédent 2021 se chiffre à 3 876 742,43 € avec une différence par rapport à l'excédent 2020 de - 453 054,70 €.

Monsieur Dupuy précise que le compte de gestion eau 2021 dressé par le percepteur est conforme au CA eau 2021 précédemment présenté *☞ Adopté à l'unanimité*

- AFFECTATION DES RESULTATS EAU 2021

Le résultat d'exploitation 2021 étant de 2 809 329,87€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2022 :

↳ 60% (1 685 597,92 €) en investissement

↳ 40% (1 123 731,95 €) en fonctionnement

Monsieur Dupuy met aux voix l'affectation des résultats 2021 pour le budget eau. *☞ Adopté à l'unanimité*

- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2021 s'élève à 20 650,00 € et le montant des recettes à 69 469,43 € avec excédent antérieur reporté, ce qui donne un excédent 2021 pour la section investissement de 48 819,43 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CA 2021, avec un excédent d'un montant de 48 819,43€.
☞ Adopté à l'unanimité

EXPLOITATION

Le montant total des dépenses de cette section pour 2021 est de 1 675 766,89 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté s'élève à 3 176 427,92 €, ce qui génère un excédent avec report 2021 pour la section exploitation de 1 500 661,03 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CA 2021, avec un excédent d'un montant de 1 500 661,03 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

L'excédent global de 2021 pour la section assainissement représente la somme de 1 549 480,46 €. Le résultat de l'exercice s'élève à 266 139,02 €.

Monsieur Dupuy précise que le compte de gestion assainissement 2021 dressé par le percepteur est conforme au CA assainissement 2021 précédemment présenté *☞ Adopté à l'unanimité*

- AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2021

Le résultat d'exploitation 2021 étant de 1 500 661,03€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2022 :

↳ 100% en fonctionnement

Monsieur Dupuy met aux voix l'affectation des résultats 2021 pour le budget assainissement. *☞ Adopté à l'unanimité*

Les votes ayant été effectués, Monsieur le Président reprend la direction de la séance et remercie l'Assemblée de la confiance qui lui a été témoignée par ce vote.

BUDGET EAU

- BUDGET PRIMITIF EAU 2022

Le Budget Primitif a été débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

INVESTISSEMENT

Dépenses : le montant total des dépenses d'investissement à valider pour 2022 est de 6 114 000€.

Recettes : le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (6 114 000€).

En cette section investissement, les travaux représentent un peu plus de 4 millions, des travaux prévus pour le renouvellement et le renforcement de réseau, pour la rénovation de châteaux d'eau, pour la réhabilitation/extension de l'usine de Fousseret et pour le renouvellement d'équipements à l'usine de Lherm avec le changement des membranes d'ultrafiltration et le solde du remplacement de l'ozoneur.

En termes de recettes, le budget s'équilibre avec l'excédent d'investissements reporté de 2021 et 516 200€ de subvention avec le département et l'agence Adour Garonne et un emprunt de 600 000€ pour financer les travaux.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : le montant total des dépenses de fonctionnement prévu au budget 2022 est de 10 958 000€.

Recettes : le montant total des recettes de fonctionnement prévu au budget 2022 est de 12 496 000€, ce qui donne un excédent avec report antérieur de 1 538 000€.

M. le Président rappelle les travaux destinés aux communes du Muretain Agglo. Il est prévu d'investir 600 000€ par le biais d'emprunt pour financer ces travaux sur les 14 communes du Muretain Agglo.

Mme Di Mare souhaite s'exprimer, elle rappelle que malgré les différents soutiens des maires, les recours en justice au Tribunal administratif et la mobilisation des élus, la scission semble inévitable. Les élus des petites communes ont à cœur de défendre l'intérêt des abonnés et notamment d'avoir un prix de l'eau acceptable et un service de qualité. Ces 14 communes représentent 47% de la population du syndicat, on déplore leur départ mais ces communes vont bénéficier en majorité des investissements. Elle demande si les travaux à l'usine de Lherm peuvent attendre. Elle dit aussi que si les travaux sont faits sur les 14 communes du Muretain il ne s'agit non pas seulement de l'emprunt mais aussi des moyens humains déployés, il est alors préférable de concentrer cette énergie plutôt sur les communes qui restent.

M. Le Président lui répond que les travaux prévus sur l'usine de Lherm sont urgents, le remplacement des membranes est important quant à la qualité de l'eau (avec notre système d'ultrafiltration). Ce sont des travaux qui ont été prévus depuis quelque temps. Il propose de ne pas exclure cette ligne budgétaire de 600 000€ pour financer les travaux sur le Muretain au besoin sous forme d'emprunt.

M. Parede dit que les communes doivent assumer leur choix et leur décision. L'avenir dans les mois qui viennent est incertain, il dit qu'il ne faut engager aucuns travaux sur les 14 communes du Muretain Agglo, et même il faut rester ferme.

M. Le Président dit qu'inscrire une ligne au budget ne veut pas dire que les travaux seront faits, c'est juste se laisser la possibilité de le faire au regard de l'évolution qui pourrait avoir lieu en cours d'année. Le syndicat est toujours dans l'attente de la décision du Tribunal administratif sur le fond.

M. Parede lui répond qu'il n'est pas d'accord de voter un emprunt pour 600 000€ dans ce budget.

M. Delecroix prend la parole et dit qu'il faut montrer au Muretain que l'on est pas du tout d'accord et toute décision modificative en cours d'année n'est en rien un problème pour équilibrer le budget.

M. Seguin (trésorier) intervient et dit que la sincérité budgétaire est celle que propose Monsieur le Président, une dépense ou une potentialité de dépense est programmée, même si celle-ci ne sera pas réalisée.

M. Gasquet rappelle qu'il y a des consommateurs qui paient les factures d'eau. Il parle de personnes qui utilisent l'eau comme toute autre personne qui ouvre leur robinet pour avoir de l'eau.

M. Capblanquet répond qu'il est d'accord pour laisser cette ligne budgétaire, la décision se prendra au moment de la prise de la délibération et c'est à ce moment là qu'il faudra se prononcer en faveur ou en désaccord. Il rappelle qu'en l'état actuel le syndicat ne peut pas réaliser les travaux sur ces 14 communes.

M. Le Président rappelle que le syndicat, après confirmation de la DGFIP lors d'une réunion du 20 décembre 2020, ne peut pas réaliser de travaux d'investissements sur ces communes-là dans le cadre du protocole existant.

Dans le nouveau protocole de gestion envoyé au Muretain agglo et sans retour au 29 mars, le syndicat propose d'inclure l'emprunt des 600 000€ pour laisser la possibilité d'exécuter les travaux sur les 14 communes du Muretain Agglo. Il précise qu'aucuns travaux ne seront engagés sans un accord clair du Conseil Syndical. M. Le Président comprend très bien les avis des élus qui se sont exprimés.

Mme Lampin évoque que certaines communes du Muretain Agglo sont confrontées à des travaux de voirie, elle pose la question : est-ce que vous accepteriez que la voirie soit faite et que quelques temps après la voirie que soit ouverte pour refaire du réseau ?

M. Le Président évoque le fait qu'au 1^{er} avril le syndicat ne sera plus habilité pour la distribution de l'eau potable tant que le protocole ne sera pas retourné signé par le Muretain Agglo.

M. Parede dit que les échanges confortent sa position de ne pas accorder son vote au budget proposé. Il veut que les élus défendent le syndicat et restent fermes face au Muretain Agglo.

Mme Rodriguez fait l'observation que l'on vote un budget « pour se laisser la possibilité de » et on ne décide pas de travaux. L'usine de Lherm reste pour le moment au syndicat, la question qui se pose en termes de santé publique est : les travaux sont-ils nécessaires ?

M. Le Président lui répond qu'effectivement les travaux à l'usine de Lherm sont nécessaires, depuis un moment le syndicat fait remarquer l'importance de changer les membranes d'ultrafiltration. Les équipements doivent fonctionner normalement et pour cela il faut investir pour qu'ils soient performants. M. le Président a entendu toutes les positions et dit les respecter. Les travaux sur le Muretain ne seront pas faits pour l'instant.

M. Delecroix fait remarquer qu'en recette d'exploitation les travaux de l'équipe en régie n'apparaissent pas en dépenses d'investissement. Mme la directrice lui répond que le montant des travaux fait partie des 4,19 millions prévus au budget au compte 23.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2022 des dépenses et des recettes pour la section investissement :

☞ Adopté avec 7 votes Contre : Mme Di Mare (Bois de la Pierre), Messieurs Quiot (Poucharramet), Cours (CC Coeur de Garonne), Serignac (Montastruc Saves), Delecroix (Lafitte Vigordane), Parede (Beaufort), Fouraignan (CC Coeur de Garonne),

☞ 34 Pour

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2022 des dépenses et des recettes pour la section d'exploitation.

☞ Adopté à l'unanimité

- EFFACEMENT DE DETTES POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 5 279,61€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes pour surendettement.

☞ Adopté à l'unanimité

- PROVISION POUR DEPRECIATIONS DE CREANCES EAU

Il convient d'autoriser la provision pour dépréciation de créances eau pour un montant de 96 000€ correspondant à 15% des créances non recouvrées de plus de deux ans.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de provision pour dépréciation de créances.

☞ Adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme la directrice précise que le DOB pour le budget assainissement présenté le 15 mars 2022 n'avait pas été voté, elle propose de procéder à son vote

Monsieur le Président met aux voix le vote du Débat d'orientation Budgétaire pour le budget assainissement.

☞ Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022

INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses : 54 900,47€.

M. Delecroix fait remarquer que le montant des dépenses d'investissement présenté lors du DOB était de 57 319 € alors que le budget prévisionnel 2022 annonce 54 900,47 €. La directrice répond qu'un ajustement a été effectué depuis le DOB et que la valeur correcte est bien 54 900,47 €.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2022 pour la section investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire. *☞ Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2022 est de 1 806 000 € et celui des recettes de 3 293 000 € (avec report de 2021).

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2022 pour la section exploitation présenté lors du débat d'orientation budgétaire. *☞ Adopté à l'unanimité*

- PROVISION POUR DEPRECIATIONS DE CREANCES ASSAINISSEMENT

Il convient d'autoriser la provision pour dépréciation de créances assainissement pour un montant de 17 000€ correspondant à 15% des créances non recouvrées de plus de deux ans.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de provision pour dépréciation de créances.
☞ Adopté à l'unanimité

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 49EME TRANCHE

Madame la Directrice rappelle que le groupement Saur/Uni architecture a été choisi pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret, pour un montant de 7 533 630€. Le permis de démolir de l'ancienne station a été obtenu par un arrêté en date du 26 août 2021, ces travaux sont finalisés.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en août 2021, l'instruction est en cours. Il manque la révision de la convention d'autorisation de pompage dans la Louge à passer avec la Compagnie des Coteaux de Gascogne (voir ci-après).

Le permis de construire a été déposé le 27 janvier dernier, l'instruction est en cours.

Une 4^{ème} tranche de subvention sur le programme 2022 a été demandée au CD31 en février dernier.

La demande subvention auprès de l'Agence de l'eau est en cours de traitement par l'Agence.

- 51EME TRANCHE

Cette tranche concerne le renforcement de conduites à Berat et au Fauga. A Bérat, il s'agit de la pose d'une conduite sur 1 600 ml en DN 250 fonte sur le chemin de La Matasse pour la liaison du nouveau château d'eau jusqu'à Longages, avec la reprise de 7 branchements et de 2 poteaux incendie. Ces travaux prévus au schéma directeur sont terminés.

Au Fauga, sur la RD 43 pour la liaison St Hilaire/Le Fauga, les travaux consistent à la pose d'une nouvelle conduite sur 820 ml en DN 200 fonte sans reprise de branchements.

Les travaux de conduite pour Bérat sont finalisés. Pour les travaux de conduite au Fauga, la pose de conduite est finalisée, il reste la télégestion à mettre au point.

En terme de subventions, le versement de la 2^{ème} tranche sur le programme 2020 auprès du CD31 sera à demander quand les travaux seront finalisés (76 805€).

- 52EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^e tranche, avec la pose de 2 450 ml en DN 250 fonte, la reprise de 63 branchements, de 4 antennes et d'un poteau incendie. Ce renforcement est prévu au schéma directeur.

Les travaux sont terminés depuis novembre 2020.

La subvention pour la 2^{ème} tranche demandée sur le programme 2021 est en attente de versement (83 300€).

- 53EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^e tranche et poursuivi avec la 52^e tranche : 3^{ème} tronçon avec la pose de 2 600 ml en DN 250 fonte en remplacement de la conduite en DN 125 fonte, avec 30 reprises de branchements, de 4 antennes et d'un poteau incendie.

Ces travaux ont été réceptionnés en octobre 2021.

Le versement de la 1^{ère} tranche de subvention du CD31 (programme 2021) a été demandé (37 000€).

Une subvention pour la 2^{ème} tranche sur le programme 2022 a été demandée en février dernier.

-TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 575 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Montastruc Saves Liaison Pouy de Touges/Sajas - 1^{er} tronçon : remplacement DN 175 F par DN 200 F sur 1 850 ml, dont 2 branchements à reprendre, 4 antennes et 2 poteaux incendie. Les travaux sont en cours.
- Montoussin- Quartier L'Hobit/Moutique: installation d'une conduite DN 140 PVC sur 220 ml dont 1 antenne à reprendre. Les travaux sont à venir sur 2022.
- Conduite de refoulement réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau : remplacement DN 200 F par DN 250 F sur 1 500 ml, dont 3 reprises de branchements, 3 poteaux incendie et 4 antennes. Les travaux sont à venir sur 2022

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

-TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2022 sont estimés à 1 700 000€, tous les chantiers sont présentés :

- Capens : reprise traversée Garonne pour le remplacement sur 100 ml DN 150 F- étude de faisabilité
- Cazères – toute la ville: reprise vannes de sectionnement et mise en sécurité dôme du château d'eau
- Castelnau Picampeau- refoulement Fousseret : renouvellement conduite existante DN 200 F par DN 250 F sur 500 ml et traversée de ruisseau
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 500 ml avec 14 reprises de branchements- 2^{ème} tranche
- Le Fousseret - Usine: pour la pose de vanne DN 300 F
- Lahage - AJH : Réfection regard de comptage
- Lherm - chemin de Cassagne : renforcement en DN 250 vers Lamasquère sur 170 ml
- Lherm – RD43 route de l'aerodrome : renforcement en DN 140 PVC sur 300 ml
- Peyssies - route de Carbonne : renforcement DN 140 PVC sur 400 ml avec 17 branchements à reprendre
- Pouy de Touges - route de Rieumes : remplacement conduite DN 140 PVC sur 270 ml
- Rieumes- chemin de l'escouboué : remise à la côte de bouches à clé
- Rieumes- rue Commandant Delattre : reprise de 26 branchements en plomb
- St Elix le Château - village : remplacement DN 175 F par DN 250 F sur 750 ml ➤ solde
- St Elix – château d'eau : réfection génie civil coupole et dôme
- Ste Foy – chemin de Minjoulet : renforcement DN 80 en DN 140- 1^{ère} tranche
- Toutes communes : réfections de chaussée, réalisation et modification de branchements, interventions diverses

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

Une subvention du Conseil Départemental sur le programme 2021 a été demandée pour les travaux de la traversée du village de St Elix (2^{ème} tranche) et les travaux au chemin de la Poumayre à Fontenilles (2^{ème} tranche).

- AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Les autres travaux à venir concernent :

- la finalisation du remplacement de l'ozoneur à l'usine de Lherm et de l'installation d'un ozoneur de secours,
- le remplacement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de Lherm. Ces travaux sont estimés à 1 200 000€ HT. Le phasage sera réalisé sur plusieurs années, il faudra l'étudier avec le cabinet de maîtrise d'œuvre. La consultation pour choisir la maîtrise d'œuvre sera lancée en avril 2022.

ASSAINISSEMENT

- BILAN DES CONTROLES

1 179 contrôles ont été effectués en 2021 : 175 pour les installations neuves, 199 pour les contrôles avant vente, 803 pour le bon fonctionnement (dont 381 de 2020) et 2 pour l'existant. 252 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

- PREVISIONS CONTROLES 2022

Il est prévu de contrôler environ 1 550 installations en 2022, dont 160 pour des installations neuves, 170 pour des contrôles avant vente, 1170 pour du bon fonctionnement (dont 180 de 2021) et 50 pour de l'existant dont la commune de Casties Labrande.

GESTION DU PERSONNEL

ENTRETIENS PROFESSIONNELS / CREATION DE POSTES

Mme la directrice informe l'assemblée que les entretiens professionnels des agents sont en cours de finalisation. Elle présente la liste des agents proposés à la promotion interne et au changement de grade suite à ces entretiens :

Au service administratif :

- Marie Claude SENTENAC : proposition à la promotion interne de rédacteur
- Véronique FERNANDEZ : proposition à la promotion interne de rédacteur
- Claudine GASTON : nomination au poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ➤ poste à créer

Au service direction technique eau potable :

- Frédéric CHEROBIN : proposition à la promotion interne d'ingénieur
- Fabien POUSSY : proposition à la promotion interne de technicien
- Christophe MATEU : proposition à la promotion interne de technicien
- Marc BALWENDER : proposition à la promotion interne de technicien
- Marc DUFAUD : proposition à la promotion interne d'agent de maîtrise
- Christian LACANAL : nomination au poste d'agent de maîtrise principal
- Lionel LEVASSEUR : nomination au poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ➤ poste à créer

M. Le Président met aux voix les deux postes à créer ☞ *Adopté à l'unanimité*

-ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE A L'ANNEE

Il est également proposé d'ouvrir trois postes en accroissements temporaires d'activité : trois postes d'adjoints techniques et un poste d'adjoint administratif, pour pallier plus rapidement aux absences ponctuelles de personnel et de réduire la dépense liée au recours aux agents intérimaires.

M. Le Président met aux voix ces quatre postes en accroissement temporaire d'activité ☞ *Adopté à l'unanimité*

- MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance du dialogue social au sein des collectivités territoriales, il remplacera le Comité Technique et le CHSCT à l'issue des prochaines élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2022. Ce CST doit être mis en place au 1^{er} janvier 2023.

M. Le Président met aux voix cette mise en place du CST au 1^{er} janvier 2023 ☞ *Adopté à l'unanimité*

AUTRES THEMES

- MARCHES PUBLICS 2022

Mme la directrice présente la liste des marchés publics en cours, attribués et à lancer pour l'année 2021 :

- Achat de fonte pour l'équipe en régie (liaison Pouy de Touges/Sajas) pour un montant de 57 852,90€ attribué à PAM ST GOBAIN
- Achat de fonte pour l'équipe en régie refoulement Fousseret/Castelnau pour un montant de 100 000€ ➤ à lancer
- Fourniture d'électricité, un accord cadre sur 4 ans (2023 à 2026), pour un montant de 3 000 000€ ➤ à lancer
- L'achat d'un camion polybenne pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- L'achat d'une mini pelle pour un montant de 35 000€ ➤ à lancer
- Achat de produits de traitement charbon actif en grain pour un montant 50 000€ ➤ à lancer
- Renouvellement infrastructure serveurs informatiques pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- Travaux de remplacement des membranes d'ultrafiltration usine de Lherm pour un montant de 1 200 000€ ➤ à lancer
- Réfection dôme château d'eau de Cazères pour un montant de 160 000€ ➤ à lancer
- Réfection génie civil château d'eau St Elix pour un montant de 130 000€ ➤ à lancer
- Installation armoire électrique château d'eau Labastide Clermont pour un montant de 35 000€ ➤ à lancer
- Assurance des biens, responsabilité civile/protection juridique et flotte véhicules attribué à : pour les lots 1 (28 583€) et 2 (37 659,10€) AXA assurances, pour le lot 3 à MMA pour 34 764,62€
- Schéma directeur réseau AEP Cazères, Couladère et Plagne attribué à Safège pour 30 580€
- Maitrise d'œuvre travaux de remplacement membranes ultrafiltration usine de Lherm pour un montant de 36 000€ ➤ à lancer

M. Le Président met aux voix l'ensemble des marchés à lancer en 2022 (cf. tableau proposé) ☞ *Adopté à l'unanimité*

-REVISION CONVENTION AVEC CACG 31 POUR LE POMPAGE EAU BRUTE DANS LA LOUGE (USINE DU FOUSSERET)

La convention avec CACG Compagnie Générale des Coteaux de Gascogne pour le pompage d'eau brute dans la Louge doit être révisée. Il convient d'ajouter une clause pour préciser que la CACG réalimentera la Louge afin que le débit futur prélevé dans la rivière ne soit pas supérieur à 10% du débit quinquennal sec mesuré depuis les années 2002, conformément au code de l'environnement.

M. Le Président met aux voix la révision de la convention avec la CACG pour le pompage d'eau brute dans la Louge ☞ *Adopté à l'unanimité*

-RECONDUCTION PROTOCOLE TRANSITOIRE DE GESTION MURETAIN AGGLO

Le protocole transitoire arrivant à son terme au 31 mars 2022, un nouveau protocole doit être signé entre le SIECT et le Muretain Agglo afin que la continuité du service puisse être assurée, dans l'attente de l'arrêté de partage du Préfet et de la mise en œuvre effective du nouveau mode de gestion par le Muretain Agglo.

M. Le Président rappelle qu'en attendant l'arrêté du Préfet, le syndicat reste seul propriétaire de tous les ouvrages. De plus, il précise que le syndicat ne peut facturer les abonnés du Muretain tant que ce protocole n'est pas reconduit.

Mme Di Mare intervient et dit qu'elle souhaite accéder aux différents scénarios de reprise du Muretain.

M. Le Président met aux voix cette reconduction du protocole de gestion avec le Muretain Agglo ☞ *Adopté à l'unanimité*

☞ *Adopté avec 3 votes Contre : Mme Di Mare (Bois de la Pierre), Messieurs Delecroix (Lafitte Vigordane), Gasquet (Muretain Agglo)*

☞ *38 Pour*

QUESTIONS DIVERSES

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 21h10.

Le Président,
Paul Marie BLANC



Le secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ

